



POLITIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Chez ANM, le bien-être au travail est au cœur de nos préoccupations. Donner à nos salariés des conditions de travail sûres et saines, c'est contribuer à leur assiduité, l'amélioration de leurs résultats et des performances économiques de l'entreprise.

Nous sommes conscients que le développement de notre activité est susceptible d'entraîner des risques pour la santé-sécurité de nos collaborateurs. C'est pourquoi, nous assumons notre engagement envers le maintien et l'amélioration de notre système de management de la santé-sécurité au travail.

Nous nous engageons à :

- Développer notre culture sécurité et tendre vers le « zéro accident de travail avec arrêt »
- Nous tenir régulièrement informés de la réglementation et des autres exigences externes applicables en matière de santé-sécurité, les respecter et vérifier leur bonne application
- Eliminer tous les dangers et réduire les risques pour la santé-sécurité au travail
- Impliquer l'ensemble du personnel dans la mise en œuvre des mesures visant à la prévention des accidents
- Prévenir et analyser l'accidentologie et les principaux risques liés à nos métiers
- Améliorer de manière continue nos performances en santé-sécurité au travail
- Etablir une communication et une consultation en interne et en externe sur nos démarches de santé-sécurité

L'implication et la coopération de chacun d'entre nous constituent les éléments incontournables de notre réussite afin d'atteindre nos objectifs et inscrire durablement notre entreprise dans l'amélioration continue.

Saint-Hilaire-de-Clisson, le 07/02/2023

Thierry NOGUES
Directeur de site

